

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
05/02/2026

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2026-04 Subventions aux associations

Envoyé en *profectus* le
19 FEV. 2026

Déposé en ligne le

19 FEV. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de février à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absente excusée : CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir à MOTTIER Catherine

Absent non excusé : TYTGAT Loïc

Mme MOTTIER Catherine a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire informe que les associations suivantes ont déposé des demandes de subventions en mairie et qu'il convient de se prononcer :

- Association des conciliateurs de Justice
- Association des secrétaires de Mairie
- Cinécole en Vendômois
- Prévention routière de Blois
- Tennis Azé/Villiers
- Tennis de Table d'Azé
- BTP CFA Indre et Loire
- AL St OUEN Basket
- Secours catholique
- ADMR
- Le Campus des Métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire
- La bibliothèque sonore du Loir et Cher
- Le Secours populaire Français
- La Petite Asso
- Les jeunes sapeurs-pompiers
- l'association des accidentés de la vie
- la fédération des déficients visuels
- l'association Appel d'Air

Mme CHERAMY quitte la séance à 20h44.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, de donner une subvention à :

- Association des conciliateurs de Justice : 50 €
- Association des secrétaires de Mairie : 50 €
- Cinécole en Vendômois : 50€
- AL St OUEN Basket : 50 €
- Tennis de Table d'Azé : 500 €
- La Petite Asso : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, de donner une subvention, si les associations en font la demande à :

- Collectif AVEN 41 : 50 €
- Perche Nature : 50 €
- Tennis Azé/Villiers : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner aux associations suivantes :

- Prévention routière de Blois
- BTP CFA Indre et Loire
- Secours catholique
- ADMR
- Le Campus des Métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire
- La bibliothèque sonore du Loir et Cher
- Le Secours populaire Français
- Les jeunes sapeurs-pompiers
- L'association des accidentés de la vie
- La fédération des déficients visuels
- L'association Appel d'Air

Le nombre de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente aux associations communales est également évoqué. Après en avoir discuté, les membres présents décident, à l'unanimité, de garder le nombre de 2 mises à disposition gratuite de la salle polyvalente aux associations communales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

La secrétaire de séance



MOTTIER Catherine